

# Avis public



## RÉSOLUTION – PPCMOI 2018-03/C01-06

### ENTRÉE EN VIGUEUR

AVIS est donné que le 4 septembre 2019, un certificat de conformité a été délivré par le greffier de la Ville de Montréal à l'égard de la résolution numéro CA19 13 0200 accordant le projet particulier PPCMOI 2018-03/C01-06 visant à autoriser l'occupation d'un terrain par plus d'un bâtiment principal, pour les bâtiments situés aux 6835-6875 et 6925, rue Jean-Talon, dans la zone C01-06, lots numéros 1 125 795 et 1 125 796 du cadastre du Québec.

En conséquence, cette résolution est réputée conforme aux objectifs et aux dispositions du Schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération de Montréal et aux dispositions du document complémentaire et est entrée en vigueur le 4 septembre 2019.

Toute personne intéressée peut en prendre connaissance à la mairie d'arrondissement située au 8400, boulevard Lacordaire, durant les heures normales de bureau, soit : du lundi au jeudi, de 8 h à 11 h 45, de 12 h 45 à 16 h 45, et le vendredi, de 8 h à 12 h.

Montréal, le 10 septembre 2019.

**La Secrétaire d'arrondissement  
Guylaine Champoux, avocate**

*Cet avis peut également être consulté sur le site Internet de l'arrondissement à l'adresse suivante : [www.ville.montreal.qc.ca/st-leonard](http://www.ville.montreal.qc.ca/st-leonard)*